CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1456 **Valable du 28/05/2025 au 27/05/2030**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1947
Forme juridique : SAS

Capital : 616 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 956500797

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 956 500 797 00025
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 80 00160

Assurance Responsabilité travaux :
ALLIANZ IARD 58809564

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ALLIANZ IARD FRL002236

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : ENTREPRISE GANTELET GALABERTHIER

40 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND
CS80055
69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 04 78 79 49 00 **Fax :** 04 78 80 06 07
Portable :
Responsabilité légale : BARGES MICHEL PRÉSIDENT

Responsable Technique : PADIN CASTINEIRA SERVANDO

Site internet : http://www.gantelet-galaberthier.fr
E-mail : gantelet@gantelet-galaberthier.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	61	EFF4	11 871 040	CA8
Dans l'activité	5	EFF1	237 420	CA2

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 20/04/2026	28/05/2025	27/05/2030

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 18/06/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025